

Eidg. Untersuchungsrichteramt

Office des juges d'instruction fédéraux

Ufficio dei giudici istruttori federali

Office of Federal Examining Magistrates

LSI + AR

CONFIDENTIEL

SRG SSR Idée suisse

Giacomettistr. 1

3000 Berne 31



Taubenstrasse 16 · CH - 3003 Berna
Telefono · 031 323 00 68
Telefax · 031 323 23 68
E-Mail victoria.baettig@ura.admin.ch

Giudice istruttore federale Prisca Fischer
Cancelliera Victoria Bättig
N° procedura VU.2009.11

Att. M. [REDACTED] directeur Finances
et Controlling SRG SSR

VU.2009.11 - SNAKE - Ordonnance d'édition de documentation et renseignements

Monsieur

Je diligente à présent une instruction préparatoire au sens de l'art. 108 ss de la Loi fédérale sur la Procédure pénale (PPF ; RS 312.0), ouverte pour blanchiment d'argent au sens de l'art. 305bis du Code pénal suisse (CP ; RS 311.0), à l'encontre de

- [REDACTED]
- R. P., Rome
- G. S., Milan

tous anciens employés de Mediaset SpA (société anonyme de droit italien) ayant assumé à différents titres une responsabilité dans le domaine de l'achat de droits de diffusion de programmes pour la télévision.

Conformément à l'art. 119 al. 1 PPF, le défenseur de [REDACTED] Me Luciano Giudici, a formulé une requête visant à connaître l'arrière-plan commercial de virements bancaires effectués entre la SRG SSR Idée suisse et la société Wiltshire Trading Ltd (cf. annexes 1 et 2) entre 1997 et 2000. Les motifs invoqués à soutien de la requête ont été jugés pertinents par la soussignée.

Il s'ensuit, que la SRG SSR Idée suisse est appelée à fournir les renseignements requis par les questions suivantes, ainsi que la documentation à l'appui des réponses, là où cela s'avère nécessaire et/ou là où la documentation est demandée explicitement (art. 65, 69 PPF).

Le délai pour l'exécution de la présente ordonnance est fixé au 20 octobre 2010.

Questions:

La relation d'affaires entre la SRG SSR Idée Suisse (SSR) et la société Wiltshire Trading Ltd (WTLtd) entre 1997 et 2000

1. Pourquoi la SSR a effectué des virements bancaires
 - sur le compte en Suisse de la société WTLtd
 - entre le 3 octobre 1997 et le 15 mars 2000
 - pour un total de USD 3'327'400 ?(v. annexes 1 et 2)
2. S'agit-il du prix payé pour l'achat de droits de diffusion de films, séries TV etc.? Si non,

quelle relation d'affaires liait la SSR à la société WTLtd ?

3. Qui, au sein de la SSR, était chargé de la relation d'affaires avec la WTLtd ?
4. Qui, au sein de la WTLtd, était la personne de contact pour la relation d'affaires avec la SSR ?
5. Que sait-on, au sein de la SSR, au sujet de la WTLtd ? En particulier, quelles sont les personnes qui dirigeaient la WTLtd ? Et encore, quelles sont la/les personne/s qui occupe/aient la fonction d'organe/s ?

Informations au sujet de Frank Agrama

6. Est-ce que le nom de Frank(Farouk) Agrama est connu de la SSR en tant qu'intermédiaire de droits de diffusion ?
7. Est-ce que Frank Agrama est mis en relation, par la SSR, avec la société WTLtd ? Et/ou avec quelle autre société et/ou activité ?
8. Est-ce que les sociétés Harmony Gold, Melchers Ltd, Olimpus Trading Ltd sont connues de la SSR ?
9. Frank Agrama a agit en tant qu'intermédiaire des droits de diffusion détenus par qui? Etait-il dans une position particulièrement privilégiée par rapport à certains détenteurs/producteurs de droits de diffusion (exclusivité) ?

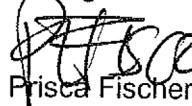
Achat de droits de diffusion

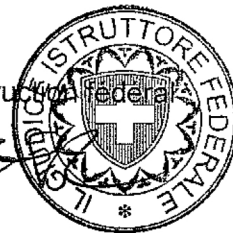
10. S'agit-il de pratique courante que d'acheter des droits de diffusion chez des intermédiaires plutôt que chez les détenteurs/producteurs ? Quels sont les avantages/désavantages de l'achat de droits de diffusion auprès des intermédiaires ?
11. Sur la base de la liste annexée (v. annexe 3), dire pour chaque titre s'il y a oui ou non correspondance avec l'une ou l'autre des factures qui ont conduit aux virements indiqués à l'annexe 1.
Dire également si ces titres (v. annexe 3) ont été achetés chez une des sociétés WTLtd, Harmony Gold, Melchers ou Olimpus Trading.
En tous les cas où la réponse est affirmative, fournir copie lisible de la facture correspondante.

Je remercie d'ores et déjà la SRG SSR Idée suisse pour la coopération. Je reste volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Salutations distinguées

Le Juge d'instruction fédérale


Prisca Fischer



Annexes (5 pages au total) :

1. Extrait de l'expertise 10.09.2009 KPMG à l'intention du Tribunal de Milan, pag. 66 (*Tabella 3*)
2. Extrait de l'expertise 10.09.2009 KPMG à l'intention du Tribunal de Milan, *Appendice 36* (pages 4 et 5)
3. Liste de titres suggérés par [redacted] à Agrama pour vente droits de diffusion (*Elenco sommario segnalazioni che hanno generato affari*)

Copies :

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

Eidg. Untersuchungsrichteramt
Bern

007 798 00009

E: 18. Okt. 2010

SRG SSR idée suisse Direction générale CH-3000 Berne 31**RECOMMANDÉE**Office des juges d'instruction fédéraux
Madame Prisca Fischer
Juge d'instruction fédéral
Taubenstrasse 16
3003 Bernenotre réf
tél. direct
e-mail
dateConcerne **VU.2009.11 – SNAKE – Ordonnance d'édition de documentation et renseignements**Société suisse
de radiodiffusion
et télévision

Madame le juge d'instruction,

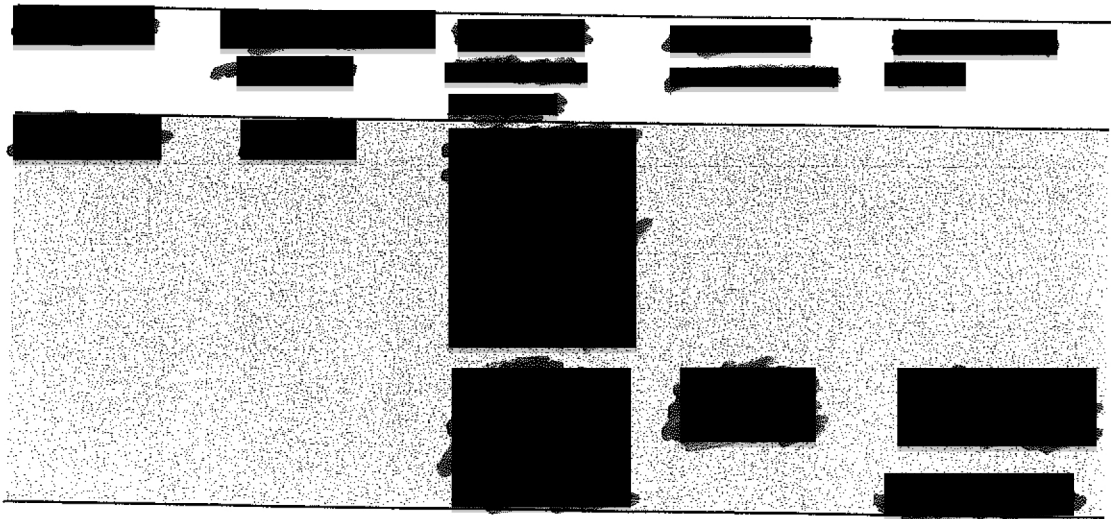
Schweizerische
Radio- und
Fernsehgesellschaft

Suite à votre demande de renseignements du 10 octobre 2010, nous avons procédé à des recherches dans nos archives à Berne et à Lugano et nous pouvons vous transmettre les informations suivantes:

Società svizzera
di radiotelevisione**La relation d'affaires entre SRG SSR idée suisse (SSR) et la société Wiltshire Trading Ltd (WTLtd) entre 1997 et 2000**Societad svizra
da radio e televisiu**Réponse aux questions 1 et 2:**

Ces versements sont directement liés à l'acquisition, par la TELEVISIONE SVIZZERA DI LINGUA ITALIANA à Lugano (RSI) une unité d'entreprise de SRG SSR idée suisse (SRG SSR), de droits de diffusion pour des films et des programmes auprès de WILTSHIRE TRADING LIMITED, H.K. à Hong Kong.

Les copies des contrats sont annexées à ces lignes.

SRG SSR idée suisse
Direction générale
Finances et Controlling
Giacomettistrasse 1
CH-3000 Berne 31

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

De plus, notre comptabilité fait également apparaître les versements suivants effectués sur le compte bancaire [REDACTED] à Los Angeles pour la livraison de matériel par Wiltshire Trading Limited :

Dates	Montants US\$
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]

Réponse à la question 3 :

L'acquisition de ces droits de diffusion pour des films et des programmes auprès de WILTSHIRE TRADING LIMITED concernait exclusivement la TELEVISIONE SVIZZERA DI LINGUA ITALIANA à Lugano (RSI), une unité d'entreprise de SRG SSR idée suisse à Berne.

Les personnes responsables auprès de la RSI pour les relations d'affaires avec la WTLtd étaient :

- En 1997, 1998 et 1999 : [REDACTED] Cinéma et Fiction RSI.
- Depuis 2000 : [REDACTED] Responsable Acquisizione Fiction TV.

Réponse aux questions 4 et 5:

La personne de contact était Monsieur Frank Agrama. Les contrats étaient signés par Madame Katherine Hsu Chun directrice Wiltshire Trading Limited.

Informations au sujet de Monsieur Frank Agrama

Réponse à la question 6 :

Il était connu comme détenteur exclusif des droits de diffusion de la Paramount pour l'Italie et la Suisse de langue italienne.

Réponse à la question 7 :

Nous savons que son nom est, ou était, en relation avec les sociétés citées au point 8 ci-dessous.

Réponse à la question 8 :

La TELEVISIONE SVIZZERA DI LINGUA ITALIANA a conclu des contrats pour l'acquisition de droits de diffusion avec la société Harmony Gold pendant la période 1986-1988. Un contrat a aussi été signé en 1989 avec Melchers Ltd.

En revanche, nous n'avons retrouvé aucune trace de relation d'affaires avec Olympus Trading Ltd dans nos archives.

Réponse à la question 9 :

A notre connaissance, Monsieur Agrama avait obtenu l'exclusivité des droits pour l'Italie et la Suisse de langue italienne directement de la Paramount.

Achats de droits de diffusion**Réponse à la question 10 :**

Il est généralement préférable de négocier directement avec le détenteur des droits sans passer par un intermédiaire. Cependant, suite à certaines tensions entre le diffuseur public RAI et Mediaset, la Paramount avait cessé pendant plusieurs années de traiter directement avec les diffuseurs italophones.

En conséquence, la TELEVISIONE SVIZZERA DI LINGUA ITALIANA a dû s'adresser à la société Wiltshire Trading Ltd qui possédait les droits exclusifs. Aujourd'hui il est à nouveau possible de traiter directement avec les producteurs.

Réponse à la question 11 :

Nous avons pu identifier les titres suivants qui ont tous été acquis auprès de la société WTLtd.

Numéro de référence sur la liste	Titre	Annexe / Contrat
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	
[REDACTED]	[REDACTED]	
[REDACTED]	[REDACTED]	
[REDACTED]	[REDACTED]	
[REDACTED]	[REDACTED]	

[REDACTED]

Nous restons à votre entière disposition pour des informations complémentaires et nous vous présentons, Madame le juge d'instruction, nos respectueuses salutations.

Le directeur Finances et Controlling


[REDACTED]

[REDACTED]